

INFORMATIONS OFFICIELLES

Municipalité de Villars-le-Terroir



Bulletin No 1
Janvier 2019

EXTENSION DU COMPLEXE SCOLAIRE - INAUGURATION

Samedi 3 novembre, par un soleil radieux, les personnalités politiques, les élèves, les parents de la région et les habitants de Villars-le-Terroir ont répondu présents à l'inauguration des nouveaux bâtiments scolaires et communaux.

Toute la partie officielle s'est déroulée dans la nouvelle salle du bâtiment multifonctions, pouvant accueillir jusqu'à 150 personnes, baptisée aujourd'hui le « RESTO ».

La cérémonie, agrémentée de quelques morceaux d'accordéon par la société « Le Bouvreuil », s'est terminée par l'allocution de Mme la Conseillère d'Etat Cesla Amarelle. Il s'en est suivi un apéro dînatoire avec un magnifique buffet concocté et servi par les Paysannes Vaudoises.

Dans l'après-midi, tout ce petit monde a pu visiter l'extension du bâtiment scolaire, soit 9 salles de classe, 1 salle de musique, 1 salle des maîtres, 2 salles de travaux manuels, des locaux administratifs ainsi qu'une partie dédiée à l'organisation de l'UAPE et le bâtiment multifonctions comprenant le nouveau local du jardin d'enfants « Cric-Crac », le réfectoire scolaire (RESTO) et les locaux PPLS (psychologue, psychomotricien et logopédiste).

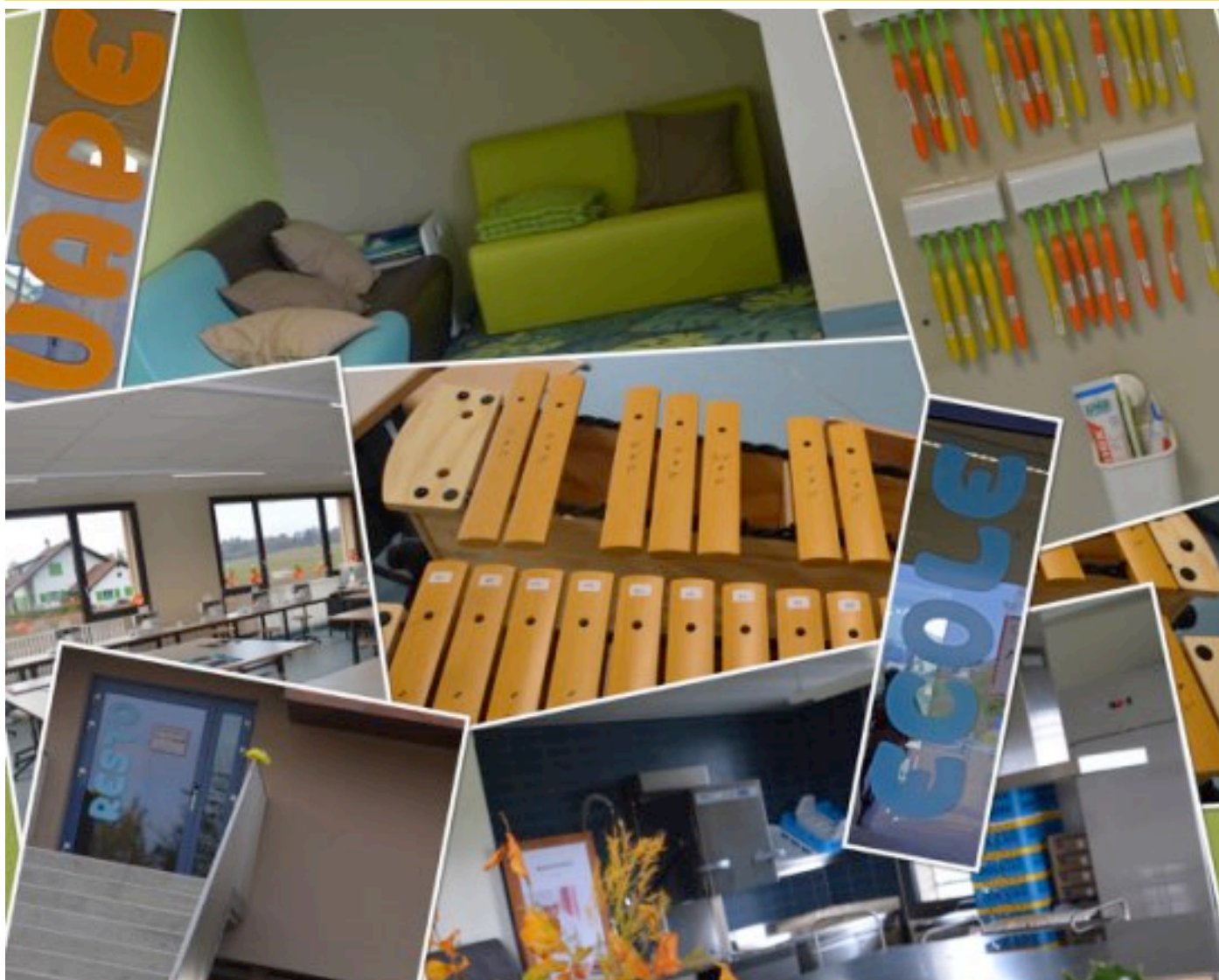
Et pour ceux qui voulaient continuer la fête, les sociétés locales avaient organisé diverses activités.

Merci à tous pour votre participation et soyons fiers de cette réalisation! ■

Véronique Curchod, Secrétaire



EXTENSION DU COMPLEXE SCOLAIRE - INAUGURATION (SUITE)



RETRAITE DE MME MARIE-BLANCHE PITTET, BOURSIÈRE



C'est en janvier 1981 que Madame Marie-Blanche Pittet fût désignée par la Municipalité de l'époque pour reprendre la bourse communale. L'ancien boursier lui déposa l'entier de la paperasse chez elle, et c'est dans son salon qu'elle accomplissait l'entier des tâches dévolues à la bourse.

En 1995, elle rejoignit l'Administration communale, installée dans l'ancien café du Midi rénové pour accueillir le greffe, la bourse, le contrôle des habitants et la salle de Municipalité.

La Municipalité ainsi que ses collègues la remercie pour toutes ces années de précieuse collaboration et nous lui souhaitons tous nos vœux pour une longue et heureuse retraite. ■

La commune de Villars-le-Terroir compte à ce jour
1223 habitants

Un nouveau chien ? Plus de chien ?
N'oubliez pas de l'annoncer auprès
de l'Administration communale!



LE CONSEIL COMMUNAL S'EST REUNI

Pour le début de cette troisième année de législature, le Conseil Communal s'est réuni à 2 reprises.

Dans sa séance du 29 octobre 2018, le Conseil a dû se déterminer sur plusieurs préavis municipaux. Outre le préavis municipal sur l'arrêté d'imposition de l'année 2019, les Conseillers-ères devaient prendre position sur la réfection du chemin de Pujet, la pose de nouvelles barrières sur la place et le parvis de l'église ainsi qu'un crédit pour la première phase d'étude de la rénovation du complexe communal.

Après plusieurs questions posées par les membres du Conseil sur ces projets et les inquiétudes liées à l'aspect financier, les différents préavis ont été acceptés. Toutefois, il est à relever que pour la 2^{ème} année consécutive, la commission gestion-finance estime qu'il n'est pas raisonnable de maintenir le taux d'imposition actuel. A ce jour, le Conseil a décidé de suivre plutôt les recommandations de la Municipalité et ainsi maintenir les mêmes conditions fiscales (taux d'imposition à 73% de l'impôt cantonal de base).

Lors de la séance du 10 décembre 2018, l'ordre du jour comprenait le préavis pour le budget 2019 et un préavis pour la deuxième phase d'étude de la rénovation du complexe communal.

A nouveau, les discussions ont été nourries pour finalement accepter le budget 2019. En effet, le budget présenté annonce une perte de CHF 196'667.00 représentant environ 6 points d'impôt pour notre commune. Il est à relever que le budget 2018 avait été accepté par les membres du Conseil mais était également négatif CHF 128'436.00.

En ce qui concerne la rénovation du complexe communal, le Conseil Communal a accepté le crédit d'étude pour la deuxième phase. Par cette acceptation, le bureau d'architecture AARC Moriggi à Echallens pourra établir un catalogue des mesures de rénovation pour l'ensemble par divers corps de métier. Accompagnés des estimations financières liées aux différents postes (enveloppe extérieure du bâtiment, fenêtres, toiture, rafraîchissements intérieurs, cuisine, amélioration de l'acoustique, etc...), il sera plus facile d'établir des priorités de rénovation en tenant compte de la situation financière de la commune.

Le Président du Conseil Communal souhaite une belle nouvelle année 2019 aux autorités, aux personnels ainsi qu'à toute la population de Villars-le-Terroir. ■

Pascal Pollien, président

*Pour être informé en continu, rendez-vous sur
www.villars-le-terroir.ch*

REPAS DES AÎNÉS



Le mercredi 28 novembre 2018, la Municipalité et les collaboratrices de l'administration communale ont eu le plaisir d'accueillir une soixantaine de convives à l'heure de l'apéro dans la nouvelle salle le « RESTO » servant également de réfectoire pour les écoliers.

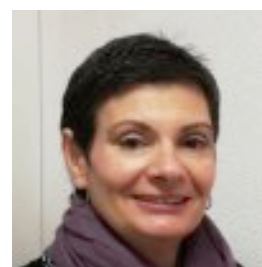
En effet, les aînés étaient invités pour leur traditionnelle journée ponctuée de joie et de bonne humeur. Ils ont partagé un excellent repas concocté par Mme et M. Sonia et François Bovat.

Une fois les estomacs bien calés, quelques morceaux d'accordéon, joués par un trio de la société d'accordéonistes « Le Bouvreuil », a égayé l'après-midi.

Après dessert et café(s), chacun est reparti chez soi avec de beaux souvenirs et une petite attention. MERCI et rendez-vous en novembre 2019. ■



NOUVELLE COLLABORATRICE DE L'ADMINISTRATION



Suite au départ à la retraite de Mme Marie-Blanche Pittet, boursière, nous avons le plaisir de souhaiter la bienvenue à Mme Patricia Auberson qui a repris les cordons de la bourse communale au 1er septembre 2018. ■

FENÊTRE DE L'AVENT - VISITE DU PÈRE NOËL



Dans le cadre des fenêtres de l'Avent, nous avons eu le plaisir de recevoir la visite du Père Noël.

Tous les enfants présents ont pu faire leur demande au Père Noël et chacun est reparti avec un petit cornet de cacahuètes, mandarines et friandises.

Mais pour certains, le Père Noël est toujours aussi impressionnant et la sécurité des bras de maman est nécessaire. ■



VisàVi

Bien vivre ensemble à Villars-le-Terroir

Vous ne connaissez pas encore l'association VisàVi et souhaitez en savoir davantage ? Venez faire plus ample connaissance et découvrir les activités à venir, lors de l'Assemblée générale qui aura lieu :

Mercredi 20 février 2019, à 20h00

au « RESTO » du complexe scolaire de Villars-le-Terroir

Il vous sera possible de devenir membre à cette occasion (et ce sans pour autant avoir besoin de vous engager activement).

Nous espérons vous accueillir nombreux lors de cette assemblée, qui sera suivie d'un moment d'échanges autour d'une petite collation.

Pour faciliter l'organisation de la soirée, vous pouvez volontiers confirmer votre présence auprès de Joëlle Cornuz, par mail à visavi@villars-le-terroir.ch ou au 078 675 79 60.

Au plaisir de se retrouver « vis-à-vis » à cette occasion et de passer un moment sympa ensemble. ■

VisàVi, pour Vivre à Villars-le-Terroir... www.villars-le-terroir.info



CARNET ROSE

La commune a le plaisir de souhaiter la bienvenue à

- Pittet Gessy
- Lopez Nieto Sohan
- Pousaz Nathan
- Guenat Charly
- Pittet Matt

et de féliciter les heureux parents. ■

VACANCES DE L'ADMINISTRATION

L'Administration communale sera fermée

**du vendredi 22 février
au vendredi 1er mars 2019 inclus.**

En cas d'urgence, veuillez contacter

Eric Glauser, syndic, au 079 271 15 58 ou
Jean-François Pittet, vice-syndic, au 079 517 92 56 ■

VOTRE AGENDA

Prochaines séances du Conseil communal

25 mars 2019 à 20h00

17 juin 2019 à 20h00

7 octobre 2019 à 20h00

9 décembre 2018 à 20h00

Les séances se déroulent au « RESTO »,
elles sont ouvertes au public.

DENEIGEMENT - STATIONNEMENT DES VEHICULES

A l'approche de l'hiver, la Municipalité rappelle aux intéressés, qu'afin de faciliter le service hivernal, il est interdit de stationner leurs véhicules sur la voie publique ou au bord de la chaussée.

Merci également de piquer et protéger les endroits critiques de votre propriété.

La Municipalité décline toute responsabilité en cas de dégâts causés lors du passage du chasse-neige ou de la saleuse. ■

DÉCHÈTERIE - NOUVEAUTE !!



Dès le mois de février 2019, nous récupérerons les flaconnages (corps creux) à savoir : toutes les bouteilles ou tubes en plastiques avec bouchon et sans classe de toxicité, les flacons alimentaires (bouteille de lait, d'huile, de miel, flacons de mayonnaise, de sauce tomate), flacons de produits d'hygiène (lessive, gel douche,...) et flacons de produits d'entretien ménagers (détergent pour sols, vitres, WC,...). Ceci permettra de réduire le volume de votre sac poubelle taxé. ■